



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL
COMMISSION SENIORS



District de l'Hérault de Football
COMMISSION SENIORS

Réunion du 12/11/2025

Présidence : **M. Jacques Gay**

Présents : **MM. Bernard Guiraudou – Patrick Langelfeld – Bruno Lefevre – Sylvain Sanna**

Le procès-verbal de la réunion du 29/10/2025 a été approuvé à l'unanimité.



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



Important : les décisions qui suivent sont susceptibles d'appel auprès de la Commission Générale d'Appel du District de l'Hérault de Football dans les conditions de forme et de délais prévues aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la FFF, dans le délai de sept jours à dater du lendemain du jour de la notification de la décision.

ERRATUM

Procès-verbal de la réunion du 22/10/2025

Rubrique Absence de désignation du responsable sécurité

Vu les feuilles de matchs,
Vu les rapports des officiels,

Conformément aux dispositions de l'Article 15 c) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 30 € pour absence de désignation du Responsable Sécurité lors des rencontres suivantes :

...

VAILHAUQUES FC 1 (535870)

54090584 – D4 (B) du 18/10/2025

Amende : 30 €

Courriel du club F.C. VAIHLHAUQUOIS du 05/11/2025 : le responsable sécurité était bien présent, mais non retranscrit sur la FMI par l'arbitre qui a confirmé par mail du 05/11/2025 la présence du responsable sécurité.

Par conséquent, la Commission ANNULE L'AMENDE.

MODIFICATIONS AUX CALENDRIERS

COUPE DE L'HÉRAULT SENIORS

SC SETE 1/LATTES AS 1

Du 11/11/2025

A été reportée au 12/11/2025

(Accord des clubs)

MIREVAL AS 1/PEROLS ES 1

Du 11/11/2025

A été reportée au 12/11/2025

(Accord des clubs)

ST THIBERY SC 1/MEZE STADE FC 1

Du 11/11/2025

Est reportée au 19/11/2025

(Accord footclubs)

ASM34 1/BEZIERS A. S. 1

Du 16/11/2025

Est reportée au 26/11/2025 en soirée

(Match en retard)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



D2

⚽ Poule B

ASM34 2/F.C. DOMITIA 1

ALIGNAN AC 1/CORNEILHAN LIGNAN 1

Du 09/11/2025, reportées à l'avance par la permanence du District

Sont reportées au 16/11/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

D3

⚽ Poule C

SUD HERAULT FO 2/ENSERUNE FC 1

Du 09/11/2025, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 16/11/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

BESSAN AS 1/THONGUE ET LIBRON FC 1

Du 09/11/2025

THONGUE ET LIBRON FC 1/BESSAN AS 1

Du 22/02/2026

Ont été inversées

(Arrêté municipal)

D4

⚽ Poule C

ALIGNAN AC 2/PUIMISSON AS 2

Du 09/11/2025, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 16/11/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)

D5

⚽ Poule A

O. VEDASIEN 1/ST MARTIN LONDRES US 2

Du 23/11/2025

ST MARTIN LONDRES US 2/ O. VEDASIEN 1

Du 22/03/2026

Sont inversées

(Accord des clubs)

VÉTÉRANS

⚽ Poule B

ALIGNAN AC 33/CORNEILHAN LIGNAN 33

Du 07/11/2025, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 14/11/2025, journée de rattrapage au calendrier général

(Arrêté municipal)



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS



⚽ Poule C

FLORENSAC PINET 31/AGDE RCO 33

Du 07/11/2025

Est reportée au 14/11/2025

(Arrêté municipal – Accord des clubs)

⚽ Poule E

VIL. BEZIERS FC 32/OCCITANIE FC 31

Du 07/11/2025, reportée à l'avance par la permanence du District

Est reportée au 14/11/2025

(Arrêté municipal)

SUD HERAULT FO 34/LESPIGNAN VENDRES FC 33

Du 07/11/2025

LESPIGNAN VENDRES FC 33/ SUD HERAULT FO 34

Du 13/03/2026

Ont été inversées

(Arrêté municipal – Accord des clubs)

INFORMATION AUX CLUBS

ST THIBERY SC 2/ROC SOCIAL SETE 1

55112707 – Challenge Maurice Martin du 16/11/2025

Comme indiqué sur le procès-verbal de la réunion de la Commission Seniors du 29/10/2025, suite à la qualification le 02/11/2025 de ROC SOCIAL SETE 1 pour les 32^e de Finale de Coupe de l'Hérault Seniors, le match Challenge Maurice Martin du 16/11/2025 ST THIBERY SC 2/ROC SOCIAL SETE 1 est annulé.

L'équipe ST THIBERY SC 2 est qualifiée d'office pour les 16^e de Finale Challenge Maurice Martin du 21/12/2025.

Conformément au procès-verbal de la Commission Régionale de Discipline du 03/11/2025, publié le 05/11/2025, la Commission procède au retrait de deux points ferme au classement de l'équipe Seniors MIREVAL AS 1 engagée dans le championnat D2.

Conformément au procès-verbal de la Commission Régionale de Discipline du 10/11/2025, publié le 12/11/2025, la Commission procède au retrait de deux points ferme au classement de l'équipe Seniors ST THIBERY SC 1 engagée dans le championnat D1.

NOTIFICATION TARDIVE DE JOUR – TERRAIN - HEURE

Conformément aux dispositions de l'Article 7 e) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique au club ci-après une amende de 20 € pour notification tardive de jour – terrain – heure :

SUD HERAULT FO 34 (581817)

54231542 – Vétérans (E) du 07/11/2025

Amende : 20 €

(Mail du 31/10 à 19h35 pour un changement de terrain)



ABSENCE DE DÉSIGNATION DU RESPONSABLE SÉCURITÉ

Vu les feuilles de matchs,
Vu les rapports des officiels,

Conformément aux dispositions de l'Article 15 c) du Règlement des Compétitions Officielles Partie I, la Commission applique aux clubs ci-après une amende de 30 € pour absence de désignation du Responsable Sécurité lors des rencontres suivantes :

ST MATHIEU AS 2 (524557)

54103038 – D5 (A) du 02/11/2025

Amende : 30 €

MUDAISSON ES 1 (503303)

54103039 – D5 (A) du 02/11/2025

Amende : 30 €

ST AUNES GS 1 (522476)

54103040 – D5 (A) du 02/11/2025

Amende : 30 €

CASTRIES AV 2 (503367)

54103041 – D5 (A) du 02/11/2025

Amende : 30 €

M. LUNARET NORD 1 (503234)

54103043 – D5 (A) du 02/11/2025

Amende : 30 €

FORFAIT

PHOENIX FOOTBALL SCH 31 (560819)

55107314 – Coupe de l'Hérault Vétérans du 14/11/2025

À VALERGUES AS 33

Courriel du 12/11/2025

Amende : 28 € (forfait notifié dans les dix jours précédant la rencontre)

En application des dispositions des Articles 159 des Règlements Généraux FFF et 17 du Règlement des Compétitions Officielles Partie I

FEUILLE DE MATCH NON PARVENUE – RAPPEL

SIRIUS GIRLS POMEROL 31

54232006 – Vétérans (A) du 07/11/2025

Si la FEUILLE DE MATCH, ou à défaut sa COPIE, adressée par le club « RECEVANT », n'est pas parvenue à la Commission pour sa **réunion du 26/11/2025**, il sera fait application de l'Article 10 e) du Règlement des Compétitions Officielles.

Prochaine réunion le 19/11/2025



DISTRICT DE L'HÉRAULT DE FOOTBALL

COMMISSION SENIORS

Le Président,
Jacques Gay

Le Secrétaire de séance,
Bernard Guiraudou

